Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260606-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Absents représentés	:	2
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :
Mme CARREIRA Sandra qui donne pouvoir à Mme SOULIMAN Sophie
M. BOUSQUAU Christian qui donne pouvoir M. ARS Marcel

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

♦ **2026-06-06 Chemins de Randonnée : Modification du tracé du GR38 et du GR de Pays Vannes et de Lanvaux**

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 juin 2025 visée en préfecture le 08/07/2025

M. BOUSSO Jean-Yves, 1er adjoint et référent sentiers, présente en séance les propositions de modifications du tracé du GR38 et du GR du Pays de Vannes et de Lanvaux :

1- Suite au changement de propriétaire de la parcelle ZT179, il est proposé de modifier le tracé : déplacement du chemin en bord du champ de la parcelle ZT179, qui rejoindra la parcelle ZT192 avec passage au travers du bois de cette parcelle, tel que présenté dans l'annexe 1.

2- Suite aux aménagements réalisés par le service technique aux abords de la Chapelle du L'Hermain (escalier et main courante), il est proposé de modifier le tracé tel que présenté dans l'annexe 2

Il est proposé au conseil municipal de valider ces modifications dont les plans sont annexés à la délibération pour l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) pour le GR 38 et au GR du Pays de Vannes et de Lanvaux.

Après délibération le conseil municipal :

- Approuve ces modifications telle que présentées et annexées.
- Autorise le passage des randonneurs selon ces tracés ainsi que le balisage de l'itinéraire conformément au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Département,
- Demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire GR38 et au GR du Pays de Vannes et de Lanvaux
- Autorise M. Le Maire à signer les conventions avec les propriétaires et tout document en lien avec la présente délibération.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260606-DE

Annexes :

GR ZT 199



GR CHAPELLE DU L'HERMAIN

